

### Inscription

Pour confirmer votre inscription à un voyage, vous devez remplir la fiche d'inscription, acceptez les conditions de participations et effectuer un dépôt de 1 500,00 dollars ou plus selon le voyage. Pour toute inscription effectuée à moins de 100 jours de la date de départ, le paiement final sera exigé. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation dès l'inscription, de façon à se couvrir contre d'éventuels frais d'annulation.

### Païement final

Le paiement final doit être effectué au plus tard 100 jours avant la date de départ du voyage. En cas de non-paiement du solde du voyage à 30 jours avant la date de départ, Espace select se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un client à un voyage, et d'appliquer les conditions d'annulation ci-après décrites.

### Frais d'annulation

100 jours avant le départ, aucun remboursement sur le dépôt ne sera effectué.

Entre 100 et et moins, 100% du voyage sera non-remboursable.

Tous frais engagés pour l'acquisition de visas ou d'assurances sont non remboursables à 100 % si ces derniers ont déjà été émis, à l'exception de l'assurance forfait médical. Les frais d'annulation seront perçus par Espace sélect dans tous les cas d'annulation à la demande du voyageur, quel qu'en soit le motif, y compris l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme ou de désastres naturels, ou toute raison personnelle.

### Retour prématuré

Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, libre décision, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable.

### Prix des forfaits

Nos prix sont en dollars canadiens et sont sujets à changement en fonction d'une variation du taux de change, d'une augmentation du coût de l'un des services utilisés par Espace sélect, ou d'une dévaluation du dollar canadien.

### Assurances

Une assurance annulation / interruption (ou un forfait plus large) souscrite lors de l'inscription permet au voyageur d'obtenir le remboursement des frais d'annulation ou de retour prématuré si ceux-ci surviennent pour des raisons de force majeure (décès, maladie, accident, etc.). Nous vous recommandons également de vous assurer contre tous les risques : accidents, maladies, dommages matériels, perte de bagages, annulation de vol aérien, etc., pour lesquels Espace sélect ne pourra être tenu responsable. Toutes les informations relatives aux assurances vous seront données par votre conseiller d'Espace select.

### Responsabilité des voyageurs

Le voyageur se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité de durée suffisante pour qu'il puisse effectuer la totalité de son voyage. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités.

Le voyageur se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international.

Le voyageur a la responsabilité d'aviser Espace sélect de ses intentions, buts et motifs de voyage. Il doit aussi s'assurer d'être en assez bonne santé pour pouvoir effectuer la totalité du voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir d'une assurance médicale incluant le rapatriement d'urgence.

### Responsabilité

Espace sélect utilise, pour la logistique de ses voyages, de nombreux fournisseurs et intermédiaires. Il est entendu que les standards des divers services offerts par ses fournisseurs et intermédiaires, que ce soit au chapitre de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou d'autres services, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord.

Espace sélect ne pourra être tenu responsable de tout geste ou omission de la part de ses fournisseurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle. Espace sélect décline toute responsabilité en rapport avec les services reçus à bord de n'importe quel moyen de transport : train, autocar, avion, bateau ou tout autre moyen de locomotion qui pourrait être utilisé durant le voyage.

Espace sélect ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel ou de son personnel. Dans l'éventualité où un voyageur déciderait de son plein gré de changer d'hôtel sans l'accord d'Espace sélect, il est entendu que les frais seront entièrement au frais du voyageur. Aucun remboursement ne sera effectué par Espace sélect pour des modifications apporté au programme par un voyageur.

Espace sélect décline toute responsabilité, tout comme il ne peut être tenu responsable pour tout acte, omission, erreur ou imprévu, ni pour toute perte, tout dommage, accident ou retard survenus en raison de la négligence d'une compagnie de transport ou en raison de défauts d'un moyen de transport. Espace sélect ne saurait être tenu responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dus à un transporteur.

Espace sélect ne pourra être tenu responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident. Espace sélect décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations. Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours.

Le présent contrat doit être interprété conformément aux lois du Québec. Les parties élisent domicile, pour les fins du présent contrat, dans le district judiciaire de Montréal.